

Bulletin n° 2022-34

RELATIONS AVEC LES MUNICIPALITÉS

Avis important à

Tous les élus et/ou directeurs généraux

Manifestation d'intérêt – Agrandissement des places en garderie

Envoyé au nom du ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba.

Aujourd'hui, [le gouvernement du Manitoba a lancé une manifestation d'intérêt](#) pour un programme d'immobilisation novateur qui va accélérer le développement des centres d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autorisés sans but lucratif'.

Le Projet d'immobilisation d'établissements de garde d'enfants préfabriqués est ouvert aux municipalités du Manitoba, et aux communautés et aux organismes des Premières Nations, des Métis et des Inuits du Manitoba. Pour y participer, la communauté ou l'organisme doit fournir :

- un minimum d'un terrain de deux (2) acres viabilisés par des services;
- 15 ans de loyers gratuits au fournisseur de garde d'enfants choisi pour gérer le centre;
- des services de soutien, d'entretien et de réparation du terrain et du bâtiment.

Cette initiative élargit l'admissibilité aux subventions d'immobilisation dans le cadre d'une nouvelle approche collaborative avec les partenaires autochtones et municipaux. La technologie de construction des bâtiments préfabriqués permet de construire des nouvelles installations de haute qualité dans des conditions contrôlées avant de les déplacer à leur site définitif et les fixer sur une fondation permanente.

Les fonds seront accordés en priorité à un maximum de huit nouveaux centres de garde de jeunes enfants dans les communautés rurales et autochtones ayant des besoins confirmés en matière de garde d'enfants. Les coûts de construction seront entièrement financés en vertu de [l'Accord entre le Canada et le Manitoba sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada.](#)

Vous trouverez d'autres renseignements et le formulaire de demande pour le Projet d'immobilisation d'établissements de garde d'enfants préfabriqués au site Web suivant : www.gov.mb.ca/education/childcare/resources/rtm.fr.html. La date limite pour soumettre une manifestation d'intérêt est le 19 décembre 2022.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec la Direction du développement des immobilisations et des espaces, Division de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants à CCGF@gov.mb.ca.